

Agen, lundi 6 mars 2023

DOSSIER DE PRESSE

L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME : LE 8 MARS ET CHAQUE JOUR

#8mars

Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, et **Marylène Paillarès**, chargée de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations, continuent l'important **travail de fond**, initié dès mai 2019, autour de **l'Égalité**.

La Journée du droit des femmes est l'occasion de rappeler les engagements de la majorité départementale qui a fait de l'égalité femme-homme une grande cause.

La feuille de route s'articule autour de 3 axes :

- **Mettre en place concrètement l'égalité** fille-garçon, femme-homme
- **Protéger les victimes et former les professionnels**
- **Combattre « l'invisibilité »** en valorisant le travail et l'engagement féminins.

METTRE EN PLACE ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

ÉGALITÉ FILLE-GARÇON

Le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle étendu à tous les collèges

A la rentrée de septembre 2022, nous avons annoncé l'installation, à titre expérimental, de **distributeurs de protections périodiques gratuites dans 5 collèges** du Lot-et-Garonne. Cette expérimentation visait à lutter contre la **précarité menstruelle**, parfois source d'absentéisme, et donc d'inégalités entre les filles et les garçons.

Après plusieurs mois de mise en place, **l'expérimentation s'avère très concluante**. Les distributeurs sont utiles, car utilisés à bon escient. Ils permettent par ailleurs d'ouvrir le dialogue, sur des sujets parfois tabous au sein des familles, avec les infirmières scolaires. **Cette action, d'utilité publique, remplit donc pleinement son rôle égalitaire et social.**

Fort de ce succès, et fort d'un des mots d'ordre du dernier Débat d'orientations budgétaires qui était : « **Priorité à la jeunesse !** », le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a décidé **d'étendre**, dès la rentrée prochaine, le dispositif à **l'ensemble des collèges publics du Lot-et-Garonne**, en ajustant le nombre de distributeurs selon la taille du collège et selon les emplacements stratégiques au sein de l'établissement.



ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Toutes les actions à destination des agentes et des agents

- **Mise en place du dispositif d'écoute et de signalement**

En 2021, le Département lançait une **campagne de communication interne** à l'attention de ses agent·e·s avec le **#soyonsvigilant·e·s**.

Cette campagne, axée sur les violences faites aux femmes, **sensibilisait à l'entraide, à l'écoute, à la libération et au recueil de la parole**. Elle était accompagnée d'une affiche avec des numéros d'urgence.

Dans la continuité du travail amorcé, mais cette fois-ci axé sur **l'environnement professionnel**, la collectivité s'est dotée à la fin de l'année 2022, d'un **dispositif d'écoute et de signalement** d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes, au travail.

Ce dispositif, porté par **le service Prévention de la collectivité**, propose concrètement, 4 numéros de téléphone de référentes, une **adresse mail** et une **plateforme de signalement en ligne**, disponible via l'intranet.

Réservés aux agent·e·s, ces outils permettent de recueillir tout signalement et d'aider victimes ou témoins.

La collectivité s'engage à :

- Traiter rapidement le signalement
- Respecter bien évidemment la confidentialité
- Orienter vers les professionnels compétents.

- **Guide de prévention contre les violences faites aux femmes**

Toujours à destination des agent·e·s, la journée du 8 mars sera l'occasion de diffuser un guide de prévention, fruit du travail de **la Mission égalité** du Département.

Le but de ce guide est de sensibiliser et d'informer les personnes victimes, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, des mécanismes de violences, mais aussi de les informer des aides qui existent.

- **Vote du rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Dans le cadre du corpus législatif des dernières décennies qui a été édifié pour faire de l'égalité professionnelle femme-homme une politique publique à part entière, la collectivité est tenue chaque année de produire un rapport.

Ce rapport, voté le 24 février dernier au moment du Débat d'orientations budgétaires, permet de présenter une **photographie assez complète de la situation professionnelle des femmes et des hommes au sein de la collectivité**.

Au vu des chiffres du rapport, il en ressort globalement que **la collectivité est relativement proche de la moyenne nationale** ; il existe donc, comme partout, des marges d'amélioration en faveur de l'égalité professionnelle.

C'est **en prenant la mesure des inégalités que la collectivité pourra mieux lutter contre les discriminations**.

- **Formation à l'égalité**

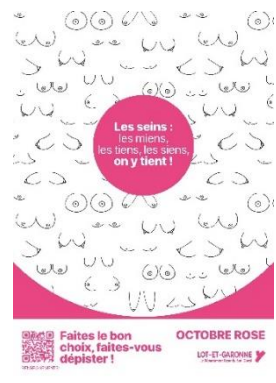
En 2022, des formations ont été effectuées auprès des encadrants de la collectivité ; en 2023, elles seront poursuivies et étendues à l'ensemble de tous les agent·e·s.

- **Collecte de protections périodiques pour dons aux associations**

Autre action de sensibilisation en faveur de l'égalité femme-homme : en mai 2022, une collecte de protections périodiques a été proposée à l'ensemble des agent·e·s. L'intégralité des dons a été reversée à des associations lot-et-garonnaises.

- **Octobre rose**

Enfin, la collectivité a profité d'Octobre rose pour lancer une campagne de communication interne incitant au dépistage du cancer du sein.



PROTÉGER LES VICTIMES, FORMER LES PROFESSIONNELS

RASSURE-TOIT

Le bailleur **Habitallys** et le **Conseil départemental** poursuivent leur mobilisation dans **l'aménagement de logements « Rassurance-Toit »**.

Le dispositif « Rassurance-Toit » c'est :

- 9 appartements mis à la disposition des victimes de violences conjugales
- Des logements équipés, meublés et décorés
- La prise en charge totale du loyer, des charges, des dépenses d'énergies et d'entretien
- Une confidentialité absolue sur l'identité des personnes et l'adresse du logement
- L'accompagnement social des personnes logées grâce à un tissu de partenaires locaux.

Le Département soutient le dispositif « Rassurance-Toit » par une **subvention forfaitaire de 10 000 €**, pour contribuer à couvrir les loyers et charges non perçus par Habitallys auprès des bénéficiaires.

L'occupation permanente de ces logements protecteurs prouve malheureusement leur très grande utilité. Ils sont positionnés sur **l'ensemble du Lot-et-Garonne** : Marmande, Foulayronnes, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Casteljaloux, Fumel, Le Passage et Miramont-de-Guyenne. Un dixième logement est opérationnel à Agen, mais il reste dédié pour le moment à l'accueil de réfugiés ukrainiens. Le 11^{ème} logement du dispositif « Rassurance-Toit » se situera à Villeneuve-sur-Lot. Ce sera, tout comme à Tonneins, le 2^{ème} dans la commune.

DISPOSITIF ERRE

Le 16 mars prochain, l'Hôtel du Département accueillera une matinée d'information et d'échanges autour de **la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales** en milieu rural.

Lors de cet événement coorganisé par le **réseau ERRE** - Élu Rural Relais de l'Égalité - et par l'**Amicale des Maires ruraux de Lot-et-Garonne**, outre la matinée d'informations, des associations locales impliquées dans la lutte contre les violences animeront des stands.

DISPOSITIF ISCG

Le Département poursuit le financement du dispositif ISCG (Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie).

VALORISER LE TRAVAIL ET L'ENGAGEMENT FÉMININS

FEMMES ARTISTES LOT-ET-GARONNAISES

Conscient que la lutte contre l'« invisibilisation » des femmes est un long chemin, et fort des succès rencontrés avec les précédents livrets « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées » et « Femmes de lettres lot-et-garonnaises », le Département continue la série d'ouvrages consacrés aux femmes en lien avec le Lot-et-Garonne.

Pour ce tome 3, c'est **l'art au féminin qui est mis en avant**. Le recueil « **Femmes artistes lot-et-garonnaises** » dresse une trentaine de portraits. Architectes, peintres, chanteuses, musiciennes, danseuses, cinéastes... toutes sont contemporaines et tous les arts sont représentés.

Le livret se décline en trois parties :

- Femmes en arts visuels et plastiques
- Femmes musiciennes et chanteuses
- Femmes de spectacles

EXPOSITION ET VERNISSAGE

Pour accompagner la sortie du livret, l'exposition « **Femmes artistes lot-et-garonnaises** » présente quelques œuvres et permet de mieux connaître les artistes grâce à une série de photographies.

L'expo située en salle Garonne présente peintures, sculptures, tenues de scène, reproduction de tableaux, extraits d'opéras ou de films... Des QRcodes sont à disposition

pour pouvoir écouter morceaux, interviews, émissions... Des bornes interactives permettent de visionner des films ou des spectacles.



L'exposition sera ouverte au public, sur inscription. Les créneaux de visites sont les suivants :

- 09 mars de 14h à 15h
- 14 mars de 14h à 15h

Animée par les Archives départementales

Présentée jusqu'au 14 mars 2023 à l'Hôtel du Département – Sur inscription.

Pour tous renseignements concernant les visites : 05 53 69 49 79.

La journée du 8 mars sera l'occasion du **vernissage de l'exposition, à partir de 11h30, à l'Hôtel du Département**. Un cheminement illustré amènera vers la salle Garonne, lieu de l'exposition. De nombreuses artistes ont annoncé leur présence : Delphine Audevard, Dalila Azzouz-Laborde, Karine Carmentran, Isabelle Cottenneau, Anne-Marie Frias, Catherine Guérard, Stellia Koumba, Mamoon, Zabo Martin, Floriane Tiozzo, Rita Tirianova-Persin, Camille Zvenigorodsky.

Au Conseil départemental, la Journée du droit des femmes, c'est le 8 mars et chaque jour.

Contact presse :

**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
du Conseil départemental de Lot-et-Garonne**
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 